

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Novembre 2025

Compte rendu de la séance du 21 Novembre 2025, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 17 Novembre 2025 et réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 19h30

Etaient présents : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Tiphaine DARDOISE, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Laurent FOUINAT, Monique LE CORGNE, Jacqueline PICQ.

Absents excusés : Armelle TAMBOUR

Absents non excusés : Jean-Claude BOSCH, Cyril AUZOU, Christophe GAUDOIN

Secrétaire de séance : Gilles BIERRY

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 17 Octobre 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 Octobre 2025.

2. Délibération pour organisation du temps scolaire septembre 2026 renouvellement de la semaine de 4 jours :

Le Conseil municipal doit fixer le nombre de jour d'enseignement au groupe scolaire à compter de la rentrée 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité la semaine de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) en continuité du système actuel.

3. Délibération des affouages 2025 :

Vu la proposition du plan de coupe de l'Office National des Forêts, acceptée à l'unanimité par le conseil du 24 Mai dernier.

Vu la délibération du 24 mai 2025 prévoyant le martelage des parcelles 4 et 6 tel que prévu au dit plan de gestion (ouverture de cloisonnements d'exploitation),

Le conseil décide la délivrance des coupes pour 2025 et l'attribution d'environ 20 lots dans les bois communaux.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat. Seules seront prises en compte les personnes ayant un domicile réel et continu à Vincelles. Il est rappelé que l'affouage est uniquement destiné à la consommation personnelle du bénéficiaire.

Les inscriptions seront closes le 12 décembre à 16h00.

Suivant le nombre d'inscrits, tous les participants ne seront pas nécessairement attributaires d'un lot.

Le tirage au sort aura lieu le 20 décembre à 9h00 en mairie, en présence obligatoire des inscrits auxquels notre représentant à l'O.N.F. donnera toutes les explications d'usage ainsi que le règlement intérieur des affouages.

Le conseil décide à l'unanimité que le tarif de ce nouvel affouage est fixé à 8.00 € le stère.

4. DM n°3

1641 Emprunts	13 336.56 €	2128 Aménagement et installations générales	- 14 346.56€
165 Remboursement caution	1 010.00 €		
TOTAL	14 346.56 €		14 346.56€
66111 Intérêts emprunts	5 100.00 €	63512 Taxes Foncières	- 600.00 €
		6216 GEMA Animateurs	- 3 600.00 €
		6184 Formation	- 900.00 €
TOTAL	5 100.00 €		- 5 100.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3 avec les montants ci-dessus.

5. Délibération pour l'abrogation du Plan d'alignement sur le Domaine Public (RD85) traversant la commune :

Monsieur le Maire rappelle que l'alignement est la limite du domaine public au droit des propriétés riveraines et qu'il a été établi un plan d'alignement pour la commune de Vincelles en 1863. Il indique que ce plan est largement tombé en désuétude et que, s'agissant d'une Servitude d'Utilité Publique, il peut grever certaines propriétés d'interdictions liées à leur aménagement ou leur construction.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que ce plan n'apparaît plus d'actualité et qu'il n'y a plus d'utilité de le conserver.

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du PLUiHM est en cours, et présente l'opportunité d'abroger ce plan d'alignement sur la totalité des voies communales existantes.

Il indique qu'il convient de solliciter la Direction de la Régie Routière (routes départementales), afin de vérifier si ce plan s'applique également pour la route départementale n°RD85 et, si tel est le cas, de solliciter leur accord pour la suppression de ce plan sur les portions concernées.

Il serait alors judicieux de lancer cette procédure dans le calendrier d'élaboration du PLUiHM et ainsi de procéder à une enquête publique conjointe dont la Communauté de Communes de l'Auxerrois sera en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 8 votes pour :

- Décide de solliciter Direction de la Régie Routière de l'Yonne pour abroger ledit plan sur la Route Départementale n° RD85 traversant la commune.
- D'informer la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois du souhait de la commune d'abroger son plan d'alignement de 1863 et de la solliciter afin que l'enquête publique nécessaire à cette abrogation soit réalisée conjointement à celle portant sur le PLUiHM,
- Charge le Maire de toutes formalités.

6. Mise en place d'une convention Vincelles/Vincelottes pour l'enfance Jeunesse :

- Information

7. Informations sur le déroulement des élections municipales de mars 2026 :

- Information

8. Questions diverses

La séance est levée à 21h30

Date prochain conseil municipal : vendredi 12 Décembre 2025 19h30

	Guido ROMANO
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA